

Termes de références

« Appel à Consultation nationale pour l'élaboration d'un Guide sur les Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR) »

- Période de la prestation : 60 jours
- Date de début : fin juillet 2020
- Date de fin : fin octobre 2020

1. Contexte

Le respect des droits à la santé sexuelle et reproductive est indispensable à la dignité humaine et au bien-être physique, affectif, mental et social. Ces droits humains inscrits au niveau de divers traités internationaux ont été réaffirmés en 1994 lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Par ailleurs, peu de progrès a été accompli pour permettre à plusieurs groupes de population, notamment les femmes, de décider, sans subir de violations de leurs droits à la santé sexuelle et reproductive.

Le Maroc a enregistré des progrès notables ces dernières années en matière d'accès aux droits à santé sexuelle et reproductive, notamment à travers la fixation de l'âge du mariage à 18 ans (mais tout en maintenant des exceptions qu'il faut abolir), l'accès de plus en plus important à l'information et aux moyens de contraception, et le renforcement du service public pour la réduction de la mortalité maternelle et des maladies sexuellement transmissibles.

Malgré ces avancées, de nombreuses contraintes entravent l'accès universel à ces droits. Les différentes enquêtes menées par le Ministère de la Santé¹, dans ce sens, renseignent sur l'état des lieux de la réalisation des droits à la santé sexuelle et reproductive au Maroc, ainsi :

- La proportion de femmes non mariées en âge de reproduction (FNMAR) est en augmentation. Actuellement elle est estimée au Maroc à 42.7% des femmes en âge de procréation. En 2022 ce chiffre sera d'environ 4 millions de femmes. Cette tendance devrait entraîner une réorientation de la réponse aux besoins non satisfaits de contraception moderne et ouvrir la voie à l'accès universel à la contraception ;
- Une augmentation de l'exposition au risque de fécondité précoce : La baisse de l'âge du premier rapport sexuel des adolescents dans un contexte d'insatisfaction des besoins en contraception augmente le risque de fécondité précoce. D'où l'importance de cibler les tranches d'âge 10-14 ans et 15-19 ans par l'éducation sexuelle et la sensibilisation sur la santé reproductive pour les préparer à comprendre et maîtriser leur fécondité.
- Les risques liés aux grossesses précoces non désirées : 8 % des jeunes filles âgées de 15-24 ans ayant eu des relations sexuelles déclarent avoir déjà eu des grossesses non désirées et 70 % d'entre elles déclarent avoir subi un avortement.

¹ Étude Connaissances, Attitudes et Pratiques des jeunes en matière d'IST et VIH/sida, Programme National de lutte contre les IST/sida, Maroc, 2014 ; Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF), 2018

Par ailleurs, l'accès à l'information et aux services de santé reproductive (SR) pour les adolescent-es et les jeunes est très limité et les barrières culturelles contribuent à cette exclusion. Les dérogations contenues dans le code de la famille autorisant le mariage des enfants avant l'âge de 18 ans contribuent à exposer environ 25 000 filles au Maroc aux risques de la grossesse précoce et aux risques des violences basées sur le genre que ces mariages peuvent engendrer. En effet, les problèmes de santé sexuelle et reproductive sont accentués par la persistance de la violence domestique qui a atteint un taux de prévalence de 52% en 2019.

Ainsi, le respect des droits humains en matière de santé sexuelle et de procréation est fondamental pour permettre à chaque individu, plus particulièrement aux femmes et aux filles, d'être capable de décider de leurs santé, d'avoir accès à une éducation et de participer pleinement à la vie sociale et économique, car lorsque les droits à la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles y compris la planification des naissances (le moment et l'espacement entre les naissances) sont protégés et respectés, celles-ci ont la possibilité de prendre librement des décisions sur leur vie personnelle et de participer au développement de leur famille et de leur communauté.

La perspective de genre permet à cet égard de fournir les outils essentiels pour analyser les questions de santé liées à la reproduction et à la santé sexuelle des femmes et des hommes, afin de leur donner les connaissances et les moyens nécessaires pour prendre des décisions libres et informées et promouvoir l'égalité et un développement humain durable.

Dans le cadre d'un partenariat signé entre les deux parties, UNFPA et le CNDH lancent cet appel à consultation pour l'engagement d'un-e expert-e national-e pour élaborer un guide sur les Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive en faveur de l'ensemble des acteurs.

2. Objectifs et résultats

Objectif global de la consultation

L'objectif de cette consultation est de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs un guide détaillé et pratique leur assurant un accès à un éventail complet d'informations adaptées en matière de droits humains en lien avec la santé sexuelle et reproductive.

Il s'agira ainsi d'offrir une ressource instructive permettant de faire progresser l'appropriation de la culture des droits à la santé reproductive et sexuelle (DSSR) et des principes de non-discrimination, dans le but de contribuer à la construction d'une société qui respecte et protège les droits fondamentaux, y compris les DSSR sans aucune discrimination.

Résultats attendus :

- Les normes internationales de droits humains en matière de santé sexuelle et reproductive ainsi que leur intégration dans les lois et politiques nationales sont définis ;
- Les mécanismes de prises en charge des groupes ne bénéficiant pas d'un plein accès aux droits à la santé sexuelle et reproductive sont connus ;
- Les mécanismes de suivi et évaluation de l'accès aux droits à la santé sexuelle et reproductive sont proposés ;
- Un large public a accès à un contenu complet, détaillé et vulgarisé sur les droits humains liés à la santé sexuelle et reproductive à travers la version électronique du guide.

3. Description de la mission du/ de la consultant-e

Les missions qui seront assignées au/à la consultant-e sont les suivantes :

- Définir et détailler le contenu des droits à la santé sexuelle et reproductive et expliquer l'importance de ces droits et leur impact sur les autres droits humains fondamentaux en

insistant sur l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits, ainsi que leur impact sur le processus de développement durable ;

- Compiler la documentation et les données sur le référentiel international des droits humains en matière des droits à la santé sexuelle et reproductive, notamment : conventions internationales, déclarations internationales, plateformes internationales, etc. ;
- Analyser les droits humains concernés par la santé sexuelle et reproductive et détailler les interactions entre les deux,
- Détailler comment les engagements internationaux en matière de droits à la SSR doivent être traduits au niveau national (lois internes et politiques publiques)
- Détailler les accès universels à l'information et au service publics nécessaires pour satisfaire ces droits et prendre en considération l'égalité de genre et l'approche cycle de vie,
- Détailler les différents groupes de population qui sont susceptibles d'être exclus de ces droits et proposer des mécanismes pour leur prise en compte,
- Détailler les différents types d'intervenants concernés par la satisfaction des droits à la santé sexuelle et reproductive et leurs rôles dans ce processus
- Détailler les mécanismes de suivi et évaluation de l'accès à ces droits, sur la base des principes des droits humains : disponibilité, abordabilité, bonne qualité, durabilité, et proposer des indicateurs pour une mise en œuvre au niveau national des engagements internationaux en la matière,
- Proposer les interactions possibles avec d'autres dispositifs ayant trait aux droits humains et travaillant sur des thèmes de santé sexuelle et reproductive, comme le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes et des filles, rapports gouvernementaux et parallèles aux mécanismes internationaux concernés (rapport du CEDAW, Examen périodique universel, rapports de Beijing, rapports de la Commission de la condition de la femme, etc.)
- Concevoir et élaborer le guide sous une forme facilement utilisable (langage facile, des illustrations, format adapté...)
- Valider le contenu du guide avec le comité de suivi du projet ;
- Décliner le guide sous format digital
- Produire le guide en français et le traduire en arabe, amazighe, anglais.

4. Durée de la prestation

La prestation est estimée à 60 jours de travail entre juillet et octobre 2020.

5. Livrables et rendus

Les livrables prévus dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

- **Livable 1** : Note méthodologique détaillant le sommaire et les différentes rubriques du guide
- **Livable 2** : Version Word et format électronique du guide en langue française ;
- **Livable 3** : Versions Word et électronique du guide traduit en arabe, amazigh et anglais ;
- **Livable 4** : Présentation en version française et arabe du guide validé sous format power point pour la séance de présentation.

6. Compétences et qualifications requises

Le/la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- Formation universitaire supérieure (minimum bac+5 en sciences sociales, sciences économiques, sciences juridiques, ou équivalent);
- Une expérience confirmée de 10 ans minimum dans le domaine des droits humains, traités internationaux, mécanismes de suivi, formation ;

- Des connaissances et des compétences confirmées de 10 ans dans le domaine de l'égalité de genre et des droits des femmes ;
- Des connaissances et expériences en droits à la santé sexuelle et reproductive sont souhaitables ;
- Expérience dans l'élaboration des guides pratiques (au moins deux guides) ;
- Excellentes capacités d'analyse et de rédaction (en français et en arabe) ;
- Esprit de synthèse.

7. Langues de travail

- Le/la consultant-e devra maîtriser l'arabe et le français (expression orale et écrite) ;
- Le guide sera produit en français et traduit en arabe, en amazigh et en anglais ;
- La présentation Powerpoint du guide sera produite en français et en arabe.

8. Evaluation des offres :

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps: L'évaluation de l'offre technique, puis l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Phase 1 : Analyse technique comparative des offres

Pendant cette phase, il sera procédé à la comparaison technique des offres. Une note technique T sur 1000 sera attribuée à chaque offre, sur la base du barème suivant :

Méthodologie et plan de travail	400 points
Pertinence de la réponse de l'offre	
Qualité de la note méthodologique décrivant l'approche et les outils préconisés pour la bonne réalisation de toutes les étapes de la mission, y compris la conception digitale du guide	250
Réalisme du calendrier d'exécution et respect des délais	50
Degré d'innovation de la proposition et valeur ajoutée de l'approche méthodologique par rapport aux spécifications des TDR	100
Plan de ressource et personnel clé	600 points
Qualification et compétence de/ de la consultant-e	
Formation universitaire supérieure (minimum bac+5 en sciences sociales, sciences économiques, sciences juridiques, ou équivalent)	50
Une expérience confirmée de 10 ans minimum dans le domaine des droits humains, traités internationaux, mécanismes de suivi,	250
Des connaissances et des compétences confirmées de 10 ans dans le domaine de l'égalité de genre et des droits humains des femmes	150
Expérience dans l'élaboration des guides pratiques (au moins deux guides)	10
Total	1000

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note minimale de 700 points, qui représente 70% des de la note maximale des offres techniques (1000 points)

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins-disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre

P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque offre seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique

→30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F.$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

9. Pilotage et suivi de la mission

Un Comité technique constitué des représentant-es du Conseil National des Droits de l'Homme et de l'équipe Genre et Droits Humains de UNFPA, assurera le suivi de la mission. Il aura pour mandat :

- d'évaluer les offres techniques et financières soumises ;
- de valider les étapes de l'étude et les livrables découlant de la prestation,
- d'orienter en chaque point et lorsque nécessaire le prestataire dans son étude.

10. Modalité et dossier de soumission

Les soumissionnaires intéressés sont invités à envoyer leur dossier de soumission, par email, aux deux adresses suivantes : saadia.sifi@unfpa.org, elbergui@unfpa.org et m.benseghir@cndh.org.ma au plus tard le **26 juillet 2020** à minuit GMT+1, date et heure limites de réception des candidatures.

Le dossier de soumission doit contenir les éléments suivants :

- **Note méthodologique** décrivant l'approche et les outils préconisés pour la réalisation de la prestation
- **Planning de réalisation détaillé** reprenant l'ensemble des étapes de déroulement de la consultation.
- **Curriculum Vitae** du/ de l'expert-e précisant les références pertinentes des prestations similaires en lien avec l'objet de cette consultation
- **Copies des diplômes et attestations de référence**